

**VILLE DE SAINT-PASCAL**

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2020**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal :

QUE le conseil municipal a adopté le 5 octobre 2020, le Règlement numéro 343-2020 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin de modifier les superficies maximales et les normes d'implantation des bâtiments complémentaires et d'encadrer l'utilisation d'un matériau de revêtement;

QUE le règlement numéro 343-2020 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 14 octobre 2020;

QU'EN conséquence, le règlement numéro 343-2020 est entré en vigueur le 15 octobre 2020 suite à la délivrance du certificat de conformité émis par Monsieur Jean Lachance, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Kamouraska;

QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement à l'hôtel de ville de Saint-Pascal, sur rendez-vous, durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Pascal, ce 22<sup>e</sup> jour d'octobre 2020.

La greffière,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA



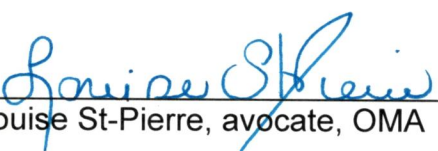
Ville de Saint-Pascal

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 28 octobre 2020 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 22 octobre 2020.

Signé à Saint-Pascal, ce 22<sup>e</sup> jour d'octobre 2020.

La greffière,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA

